

JOURNAL DE QUEBEC

POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.

On s'abonne

à Québec, au bureau du Journal, près l'Archevêché ;
A Paris, chez Hector Bossange, 25, quai Voltaire, qui reçoit les annonces destinées au Journal de Québec. Voir l'avis à la fin de la quatrième page.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Pour le Canada, par an, sans les frais de poste, 10 francs.
Pour Paris, y compris les frais de poste jusqu'à Londres, par an, 35 francs.

Revue des derniers journaux français.

Paris, 2 septembre 1852.

Les vœux des conseils généraux se formulent avec tant d'ensemble, et de tous les côtés le mouvement impérial prend de telles proportions que l'on annonce comme probable la convocation du sénat avant la fin de l'année. Les personnes qui contribuent à répandre ce bruit sont de celles en position d'être bien informées ; les banquiers de Paris, en effet, qui ont écrit dans ce sens à tous leurs correspondances de l'étranger, disent tenir l'insinuation du fait de la maison Fould, laquelle est certes en mesure de savoir bien les choses.

Pourtant avant de considérer cette convocation spéciale du sénat comme déjà décidée, l'on pense qu'il convient d'attendre l'issue du voyage que Louis-Napoléon se propose de faire dans le Midi. Ce voyage, qui durera un mois, sera certainement fécond en enseignements de toutes sortes, et il pourra modifier bien des résolutions. Le président, en effet, se propose, dans cette excursion, et c'est là le langage qu'il tient à tout le monde, de rechercher le sentiment public non pas dans le monde officiel ou à travers les vœux des conseils départementaux récemment élus ; c'est par un contact assidu avec les populations elles-mêmes qu'il tient à savoir la vérité sur l'Empire. Que si sur ce point il ne trouve pas les masses parfaitement convaincues et décidées, soyez sûr que la république sera conservée au moins jusqu'à nouvel ordre.

Je dois vous parler à ce propos d'un article du *Morning-Post* qui a excité à Londres une certaine sensation. Il s'agit de la question du rétablissement de l'Empire.

Le rédacteur du *Morning-Post* dit d'abord qu'à son avis M. le président n'a rien à redouter des divers partis qui ont joué un rôle dans le passé récent de la France. Mais ce n'est pas là la partie saillante de son article. Ce qui est intéressant, c'est ce qu'il dit des dispositions des grandes puissances. Outre que le *Morning-Post* est l'organe de partie du cabinet et notamment du ministre des affaires étrangères, ce journal a toujours passé pour recevoir quelquefois les confidences d'une partie de la diplomatie continentale.

Le *Morning-Post* ne l'existence du traité publié par le *Morning Chronicle* ; il convient cependant que quelques conventions pourraient bien avoir été arrêtées entre les gouvernements du Nord. Sa conclusion, très nette et très clairement formulée, est que l'Empire, inévitable dans le cas de mariage de M. le président de la république, ne sera l'objet d'aucune protestation de la part des puissances étrangères, s'il est rétabli "comme forme et non comme limite." Telles sont les propres expressions du journal anglais. Ce qui veut dire que les puissances ne toléreraient aucune modification de l'équilibre européen existant.

Quoiqu'il en soit, un autre bruit dont les conséquences seraient autrement importantes, commence à bourdonner dans l'intérieur de la bourse. C'est celui d'une conversion du 4 1/2 en 3 p. c. au cours de 75 fr., le gouvernement devant, pour satisfaire à ses engagements, bonifier pendant dix ans l'intérêt des titres sur le pied de 4 1/2. Je n'ai pas besoin de vous dire combien un pareil trait offre peu de vraisemblance, car ce n'est pas au moment où tous les ministres sont en vacances, ou le président se repose à Saint-Cloud, où les éventualités de l'Empire commandent une réserve extrême, ce n'est pas certainement ce moment-là qui serait choisi pour un bouleversement financier de cette importance. Cependant il y a quelques personnes qui persistent à soutenir que la mesure va être accomplie sous peu de temps, le gouvernement ne voulant pas attendre dix ans pour réaliser cette unité de la rente, qui a aidé si merveilleusement en Angleterre au crédit public, et voulait aussi favoriser autant que possible l'essor des capitaux vers les entreprises industrielles.

Je ne sais si je dois vous parler d'une rumeur étrange qui a cours depuis 24 heures, à propos de l'incendie déjà ancien de l'Élysée. — La rumeur est absurde, c'est vrai, mais elle est si originale qu'elle mérite certainement de passer. — Figurez-vous que ce serait pour voler trois millions (juste un trimestre de son revenu que Louis-Napoléon venait d'encaisser) que l'incendie aurait été allumé. — Par qui ? C'est ce que l'on ne raconte pas, mais l'on ajoute que le prince s'est fort bien quel est l'auteur du vol, puisque à son arrivée sur le théâtre du feu et aussitôt après avoir reconnu qu'il n'y avait plus rien dans sa caisse, il a ordonné de discontinuer l'enquête commencée, disant qu'il savait tout, et qu'il ne voulait pas en apprendre davantage.

Il paraît certain qu'une démarche a été faite près du président par un assez grand nombre d'officiers généraux, afin d'obtenir que MM. Bedeau, Lamoricière et Leflo fussent compris dans la liste prochaine des amnisties. — Les instances, dit-on, ont été fort vives ; Louis-Napoléon a motivé son refus en produisant les réponses que ces généraux ont faites au ministre de la guerre, qui, personnellement, leur avait annoncé l'heureuse issue de la liquidation de leurs pensions. — La lettre du général Bedeau mérite surtout d'être signalée ; — le général, répondant aux avances de M. de St-Arnaud, déclare qu'il ne comprend pas la reconnaissance qu'on serait en droit d'exiger de lui, parce qu'on lui paie une chose qui lui était due. — Vous pouvez me voler et c'est parce que vous ne l'avez pas fait que vous voulez que j'aie de la gratitude ; en vérité cela est plaisant, dit le général. Quant à vouloir rentrer en France, ce serait forfaire à l'honneur que d'accepter un pareil bienfait de la part d'un gouvernement qui m'a banni injustement.

— Le *Moniteur* dément, dans les termes suivants, la nouvelle donnée naguère d'une manière si positive de la prochaine évacuation de Rome par les troupes françaises :

"Quelques journaux étrangers persistent à annoncer comme prochain le rappel des troupes françaises qui tiennent garnison à Rome et à Civita-Vecchia. Cette nouvelle est aussi dénuée de fondement que les commentaires dont on l'accompagne ; et nous pouvons affirmer que c'est à Rome même qu'elle trouvera le moins de créance."

— On écrit de Londres que 40 réfugiés politiques résidant en Angleterre sont autorisés à rentrer en France, et que les passeports sont déjà arrivés à Londres.

— Le choléra a enlevé à Varsovie 5,000 personnes sur une population de 165,115 âmes. En considération de l'épidémie, les rabbins de cette ville ont publié un avis engageant les juifs à ne pas observer trop rigoureusement les jeûnes prescrits, et à so

nourrir de mets chauds, au lieu d'aliments froids préparés la veille. L'épidémie a éclaté aussi à Zamose, à une journée de marche de Gallicie.

— Le *Journal des Débats* donne le résumé suivant des vœux des conseils généraux :

"Remarquons d'abord que les conseils généraux de tous les départements, à l'exception de celui du Cantal, dont le *Moniteur* n'a pas encore publié la délibération, et de la commission départementale de la Seine, qui ne se réunira que le 3 novembre prochain, ont exprimé des vœux politiques et que tous ont offert au prince-président de la République le témoignage de leur gratitude et de leur satisfaction pour le passé et pour le présent. Voilà, pour ainsi dire, le caractère général de ces vœux. C'est le seul point sur lequel les conseils aient été unanimes."

"Quarante ont exprimé le vœu que le pouvoir fût perpétué dans les mains du prince Louis-Napoléon."

"Ce sont les conseils de l'Aisne, des Basses-Alpes, de l'Ariège, de l'Aube, de l'Aveyron, des Bouches-du-Rhône, du Calvados, de la Charente, de la Côte-d'Or, de la Creuse, de la Dordogne, d'Eure-et-Loire, de la Haute-Garonne, du Gers, de la Gironde, de l'Hérault, de l'Indre, du Jura, de Loire-et-Cher, du Loiret, du Lot, de Lotte-Garonne, de la Manche, de la Marne, de la Meuse, de la Moselle, de l'Oise, du Pas-de-Calais, des Basses-Pyrénées, des Hautes-Pyrénées, des Pyrénées-Orientales, du Rhône, de la Haute-Saône, de Saône-et-Loire, de la Seine-Inférieure, de la Somme, de Vaucluse, de la Vendée, de la Vienne. Total 40."

"Sur ces quarante conseils généraux, neuf, donnant une forme plus explicite à leurs vœux, ont formellement demandé le rétablissement de l'Empire héréditaire."

"Ce sont les conseils des Basses-Alpes, des Hautes-Alpes, de l'Ariège, de la Charente, de la Creuse, de l'Indre, de Loire-et-Cher, des Hautes-Pyrénées, de Vaucluse."

"Parmi ces neuf, nous ferons remarquer que le conseil des Hautes-Pyrénées, présidé par M. Achille Fould, ministre d'Etat, spécifiant davantage encore la portée de ses vœux, a demandé que l'Empire héréditaire fût rétabli dans la personne du prince Louis-Napoléon et dans sa descendance directe, légitime ou adoptive."

"Le *Moniteur* ajoute que cette délibération a été prise par le conseil au complet et à l'unanimité."

"Dix-huit conseils se sont bornés à faire des vœux généraux pour la consolidation et la stabilité du pouvoir, ce sont ceux de l'Ardèche, des Ardennes, de l'Aude, de la Corrèze, de la Corse, du Doubs, de la Drôme, de l'Isère, des Landes, de la Loire, de la Mayenne, du Nord, de l'Orne, du Puy-de-Dôme, du Bas-Rhin, de Seine-et-Oise, de Tarn-et-Garonne, des Vosges. Total 18."

"Cinq conseils généraux ont exprimé leur satisfaction par l'éloge du gouvernement, sans demander d'ailleurs aucun changement."

"Ce sont les conseils de l'Ain, de Côtes-du-Nord, du Finistère, du Gard, d'Ille-et-Vilaine. Total 5."

"Vingt-et-un enfin, ont présenté simplement des félicitations et assuré le gouvernement de leur concours."

"Ce sont les conseils de l'Allier, de la Charente-Inférieure, du Cher, de l'Eure, d'Indre-et-Loire, de la Haute-Loire, de la Loire-Inférieure, de la Lozère, de Maine-et-Loire, de la Haute-Marne, de la Meurthe, du Morbihan, de la Nièvre, du Haut-Rhin, de la Sarthe, de Seine-et-Marne, des Deux-Sèvres, du Tarn, du Var, de la Vienne, de l'Yonne. Total 24."

"Total général, 84."

— M. Thiers rentré en France, continue à dire qu'il ne veut pas s'occuper de politique. Cela ne l'empêche pas d'en parler partout où il se trouve. On remarque qu'il ne s'est jamais exprimé avec plus de bienveillance sur le parti légitimiste et même sur M. le comte de Chambord. Les haines, ou plutôt les inimitiés de M. Thiers se sont effacées au milieu des tristesses de l'exil. Du reste, l'ancien ministre, qui était si souffrant l'an dernier, jouit d'une santé parfaite. Il est gai, souriant, expansif. Dernièrement, il disait dans le salon d'un ancien député : "A la veille du 2 décembre, j'étais très malade. Mon larynx se trouvait dans un état déplorable ; je mangeais peu, je buvais de la tisane et je digérais mal. Aujourd'hui, au contraire, je me porte à ravir. Je mange, je bois et je digère comme quatre. Louis-Napoléon est décidément un grand médecin."

— Le *Lloyd Autrichien* a reçu de son correspondant à Paris des renseignements que nous croyons devoir reproduire, parce que ce journal puise habituellement ses nouvelles à de bonnes sources :

"Le mariage du prince-président avec la fille du prince Gustave Wassa est réellement ajourné. En voici les raisons : D'abord, un des plus célèbres professeurs de la faculté de médecine de Heidelberg a conseillé au prince Wassa de ne pas marier avant l'âge de vingt ans la princesse Caroline, qui n'est encore que dans sa dix-neuvième année, et dont la croissance n'est pas terminée. D'un autre côté, la princesse Wassa, mère de la fiancée, souffre depuis longtemps d'un mal qui va nécessiter une opération chirurgicale. Il y avait donc convenance à ajourner le mariage projeté. Ce qui n'empêche pas qu'une correspondance active ne continue entre le prince-président et la famille de Wassa, et que, chaque semaine, on n'expédie de Saint-Cloud à la princesse Caroline les fruits et les fleurs les plus rares de la saison."

"Primitivement Louis-Napoléon avait le projet de conclure d'abord ce mariage et de faire proclamer l'Empire. Maintenant le contraire aura lieu. Il montera sur le trône avant la fin de l'année courante, et ne se mariera que l'année prochaine. Quant au rétablissement de l'Empire, il n'est plus même au pouvoir de Louis-Napoléon de l'ajourner plus longtemps après que les conseils généraux l'ont demandé si généralement."

— Ce que c'est qu'un milliard !

Le 13 avril 1902, à 10 heures 40 minutes du matin, il se sera écoulé un milliard de minutes depuis la naissance de Jésus-Christ. Pour établir rigoureusement ce calcul, on a dû faire abstraction de 14 années susceptibles d'être comptées comme bissextiles, et qui ne le sont pas.

— L'imprimerie, qui jusqu'ici avait joui en Turquie d'une liberté presque illimitée, vient d'être soumise aux restrictions suivantes :

"Il est expressément défendu d'imprimer en

caractères turcs d'autres livres et brochures que ceux qui sont autorisés, et les imprimeurs étrangers ne peuvent non plus imprimer aucun ouvrage en langue étrangère s'ils n'en ont préalablement obtenu la permission de la Sublime-Porte."

— Suivant un correspondant parisien du *Lloyd*, il faut s'attendre à voir le sénat français convoqué en octobre ou en novembre, pour se prononcer sur le rétablissement de l'Empire. Dans ce plan, l'Empire pourrait être proclamé en décembre prochain.

On parle beaucoup de la promotion de M. de Rambuteau (l'ancien préfet de la Seine sous Louis-Philippe) au sénat. M. de Rambuteau, en effet, a des antécédents impériaux honorables : En 1809, l'empereur le remarqua et le fit chambellan, en 1811 chargé d'affaires en Westphalie, en 1812 préfet du Simplon (où il dirigea les immenses travaux connus de toute l'Europe), en 1814 préfet de la Loire où il tint brillamment tête à l'invasion. Les Bourbons ne lui pardonnèrent pas sa fidélité à l'empereur.

Angleterre.

L'émigration anglaise pour l'Australie, les Etats-Unis, les Indes orientales et occidentales s'accroît, d'après les documents et les rapports officiels, dans des proportions telles, que, d'après toutes les probabilités, pendant l'année présente 1852, près de 500,000 personnes auront quitté la Grande-Bretagne, l'Irlande et les îles voisines pour aller coloniser divers points du globe. Avant la fin du mois d'août, quatre cents vaisseaux de 500 à 2,000 tonneaux devaient être partis pour diverses provinces australiennes, des ports de Londres, de Liverpool et de Plymouth. En moyenne, il part 40,000 personnes par semaine des diverses points du Royaume-Uni ; l'Australie seule en absorbe 200,000 cette année. Les découvertes de mines d'or n'ont pas continué ; mais une route de 338 milles anglais de longueur a été tracée et commence à être praticable entre le Port-Adelaide et les régions de l'or, et cette circonstance a singulièrement augmenté le nombre des émigrants et la valeur des mines.

Les Jésuites en Allemagne.

La *Gazette universelle* allemande de Breslau, feuille protestante, publiée sur une mission des jésuites les renseignements suivants, qui sont une nouvelle refutation de toutes les calomnies de la presse vaticanaire.

"Des jésuites du couvent d'Innsbruck se trouvent dans notre pays ; ils sont déjà dans nos environs, à cinq cents de lieu de Breslau, à Katern, où ils ont commencé une mission il y a huit jours. Peut-être bientôt prêcheront-ils au milieu de nous, dans notre ville même. Les habitants des villes et des villages circonvoisins surtout accourent en foule à leurs sermons. Il est impossible de ne pas être étonné en voyant quels trésors de science, quelle grande expérience, quelle connaissance des hommes, quelle puissance de parole distinguent ces pères, malgré leur jeunesse. Ce sont des savants, et ils ont le talent de mettre leur science à la portée des classes populaires. L'un est un physicien distingué, l'autre un linguiste universel, le troisième un savant exégète, le quatrième un profond historien. Quand ils parlent, toute leur âme semble s'épancher sur leurs lèvres, on dirait qu'ils sont prêts à verser leur sang pour confirmer la vérité qu'ils enseignent."

"Ils prêchent en plein air. Il faut voir ce nombre audacieux, son recueillement profond, ses regards ardents, souvent inondés de larmes, cette immobilité recueillie de tout le corps, cette expression de foi qui se peint sur tous les traits, pour se faire une idée de la merveilleuse puissance de paroles des jésuites. Parmi ceux qui prêchent à Katern, il y a deux comtes, les frères Joseph et Maximilien Klineckowstrom. Le dernier possède l'organe le plus harmonieux, le plus enchanteur, le plus persuasif ; ses paroles s'insinuent dans les cœurs avec un charme inexprimable auquel il est presque impossible de résister. Ce sont les enfants d'un capitaine suédois converti à la religion catholique. D'hérétique et classé de sa patrie pour avoir préféré la vérité à tous les biens du monde, il entra au service de l'Autriche et consacra la part la plus considérable de ses appointements à l'éducation de ses fils, qu'il destinait à l'état ecclésiastique."

Eruption de l'Etna.

Depuis 1843, l'Etna se reposait dans un calme profond. Une lettre de Malte, du 25 août, nous apprend qu'il vient d'en sortir, d'une manière aussi soudaine que dramatique :

"Le 20 août, à huit heures du soir, une réunion d'Anglais, composée du capitaine Halkett et de sa dame, de deux demoiselles Sankey, de l'honorable lieutenant Ravenhill, avec trois guides, trois muletiers, un domestique, ayant en outre onze mules, quitta Nicolini dans l'intention de gravir le mont Etna et de prendre un abri à la casa Inglese. Passant le Bosco à deux milles environ, ils virent l'immense cratère au-dessous de l'Etna et qui s'appelle le Colossi, répandre une formidable clarté et jeter des masses de feu et de fumée."

"Aussitôt après, l'Etna vomit ses flammes et ses cendres ; et comme le vent soufflait vers la casa Inglese, il n'était pas prudent de rechercher son abri hospitalier ; car, selon toute probabilité, il ne pouvait manquer d'être détruit. Nos voyageurs changèrent alors leur marche, parce que le Colossi était actuellement le point où elle se dirigeait. Les gentlemen décidèrent en un instant de descendre à la recherche de leurs compagnons. En ce moment, c'était un spectacle grandiose au-delà de toute expression. — Le ciel et la terre offraient aux regards un magnifique jet de resplendissante lumière."

"Des gémissements prolongés retentissaient dans les flancs de l'énorme montagne ; au dehors rugissait l'ouragan dans toute son imposante et terrible majesté ; se traînant sur les genoux et les mains, ne pouvant faire face à la violence de l'ouragan, les gentlemen cherchèrent les dames, qu'ils ne parvinrent à découvrir et à réunir ensemble qu'au bout de vingt minutes de recherches. Comme par un effet de magie, la scène changea tout à coup, la terre trembla, les guides firent des sauts en poussant leur cri discordant : *avanti ! avanti !* allons ! allons ! Les mules s'échappèrent de leurs gardiens et furent abandonnées à leur sort. L'ouragan redoubla de furie, la scène était trop majestueuse à contempler, trop variée pour être décrite ; en dix minutes, la petite réunion était tombée d'épuisement sur la lave aqueuse."

"Il lui était impossible de résister au vent, chargé de sable et de petites pierres. Deux heures s'é-

coulerent ainsi, et nos voyageurs attendirent dans ces angoisses la pointe du jour. Dans l'intérieur du cratère, que quelques-uns d'eux examinèrent bravement, quarante petites fournaises étaient dans un effrayant état d'ignition. A mesure que les flammes atteignaient Catane, elles semblaient se confondre, et une vaste issue paraissait porter la destruction sur quelques villages et quelques pâturages qui, à ce qu'on a rapporté, ont gravement souffert."

"Le *Malta-Mail* dit que la casa Inglese a été brûlée et la ferme de Bronti détruite par la lave qui, cependant, n'a roulé qu'avec lenteur. Les paysans, épouvantés, fuyaient avec autant de précipitation qu'ils pouvaient le danger dont ils étaient menacés. Il est souvent arrivé que le courage indomptable du beau sexe, quand il est mis à l'épreuve, s'est montré au-dessus de celui de l'homme. Rien, en cette circonstance, ne saurait égarer le courage surhumain des dames."

"A leur retour, les points aigus de la lave ne furent point un obstacle pour les dames ; méprisant toutes les fatigues, elles entreprirent courageusement leur marche de six milles et arrivèrent à Boxo à sept heures du matin ; après une absence de seize heures, un déjeuner pris à la hâte fut pour elles une bonne fortune. Au bout de quelques minutes, les voyageurs continuèrent leur route, montés sur des mules, et arrivèrent à Nicolini, d'où ils partirent pour Catane, et où ils entrèrent à 2 heures 39 minutes de l'après-midi. Les Italiens, qui les avaient précédés, avaient raconté leur persistance obstinée à s'avancer contre l'avis de leurs guides, et ce récit avait donné lieu de croire qu'ils étaient au nombre des morts."

Nous empruntons l'article suivant à la *Revue d'Edimbourg* sur l'utilité que les chemins de fer peuvent offrir aux classes pauvres.

Comment pourrait-on prétendre, dit l'auteur de ce travail, que les découvertes de la science ne profitent pas au pauvre ? Voyez plutôt nos chemins de fer, la plus merveilleuse invention de la science, et qui, dans ces vingt dernières années, a mis les parties les plus éloignées les unes des autres dans le royaume de la Grande-Bretagne, à vingt-quatre heures de distance, qui a quintuplé la rapidité des transports, et a multiplié ceux-ci dans une proportion qui dépasse tous les calculs ! Qui donc retire le plus de bénéfices de cette découverte ? Evidemment les classes pauvres pour qui, autrefois, les moyens de transport étaient inabornables et dont l'existence devait forcément s'écouler dans le cercle étroit du hameau natal, ou de la ville où l'ouvrier pauvre faisait son apprentissage ; ce sont ces classes qui vivaient et mouraient sans avoir jamais franchi les bornes de leur horizon, ou qui, si une dure nécessité les y contraignait, accomplissaient à pied, succombant sous le fardeau, un voyage dont chaque pas était marqué par la fatigue et par les privations."

L'homme riche avait toujours à sa disposition d'élégantes et douces voitures, des chevaux pleins d'ardeur pour le transporter à raison de sept ou huit milles à l'heure, tout ou son caprice le conduisait. Les classes moyennes avaient les diligences, coupé ou banquette, pour admirer sans fatigue le pays et atteindre leur but, aussi commodément peut-être, mais avec une moindre dépense. Seul, le pauvre devait rester attaché au sol qui l'avait vu naître ; il entendait parler des grandes villes, des montagnes, des lacs, des pays où son industrie lui aurait valu des bénéfices assurés ; mais pour lui ces lieux étaient inaccessibles."

Aujourd'hui, chaque dimanche de la belle saison voit des milliers et des centaines de milliers d'ouvriers quitter leurs obscures demeures à Liverpool, à Manchester, à Londres, pour la se réunir à leurs amis ou se délasser d'une semaine de travail par la vue des champs, au milieu de l'air pur et fortifiant des campagnes. La dépense la plus minime suffit pour les conduire à York, où ils admirent la cathédrale ; à Douvres, pour se baigner dans la mer ; à Scarborough, sur les rochers témoins de tant de naufrages ; ils arrivent en foule sur les bords du lac Windermere ; ils vont même à Paris, à Dublin, sans trop entamer leurs économies."

Il est facile d'apprécier combien cette nouvelle source de jouissances et d'instruction a contribué à discréditer les grossiers plaisirs du cabaret et du jeu, les attrait des combats de coqs et de boxeurs. Une excursion par un "train de plaisir" est devenue, pour les classes ouvrières, le mode habituel de passer un jour de loisir."

En 1848, le nombre des artisans qui sortirent de Manchester dans la seule semaine de l'Aques, pour ces excursions, s'éleva à 116,000.

En 1849, à 150,000.

En 1850, à 202,000.

Mais en établissant la comparaison sur une base plus large, nous avons en 1849 :

Passagers de première classe, 7,292,211

" de deuxième classe, 33,521,650

" de troisième classe, 32,890,323

Ainsi, ces classes pauvres, naguère attachées au sol, comme au moyen-âge elles l'étaient à la glèbe, forment aujourd'hui de beaucoup la majorité des passagers."

— **Projet de loi soumis à la Chambre.**

Acte pour expliquer certaine partie d'une acte y mentionné, et pour définir quelles personnes auront le droit de voter à l'élection de membres pour représenter, dans l'assemblée législative de cette province, les cités de Québec et de Montréal, et la ville de Trois-Rivières. (M. CAUCHON.)

Attendu que par sa proclamation, en date du 7 mai, 1792, sir Alured Clarke, alors lieutenant-gouverneur de la province du Bas-Canada, divisa, pour les fins électorales, la dite province en comtés, et fixa et régla, pour les mêmes fins, les limites et bornes des cités de Québec et de Montréal, et de la ville de Trois-Rivières ; et attendu qu'en conformité aux dispositions de l'acte impérial pour la réunion des divers provinces du Haut et du Bas-Canada, lord Sydenham, alors gouverneur de la province du Canada, par lettres-patentes, en date du 4 mai 1841, a assigné d'autres bornes et limites aux dites cités de Québec et de Montréal, lesquelles dites lettres-patentes ont été depuis révoquées et annulées par un acte de la législature de cette province, passé dans la sixième année du règne de Sa Majesté, intitulé : "Acte pour révoquer, pour les fins de l'élection des membres de l'assemblée législative, les anciennes limites des cités de Québec et de Montréal," et que par le dit acte, les bornes et limites des dites cités de Québec et de Montréal,

Prix des Annonces.

Dix lignes de petit-texte,.... 2/6
Au-dessus de six lignes et pas plus de dix,..... 3
Pour chaque ligne au-dessus de dix,..... 0/4
Les lignes en gros caractères sont comptées pour autant de lignes qu'ils sont de points.
On fait un escompte libéral pour les annonces d'une grande étendue et selon le nombre d'insertions.

Jos. CAUCHON, rédacteur en chef.
Augustin CÔTÉ, gérant.

telles que fixées et déterminées par la susdite proclamation de sir Alured Clarke, ont été de nouveau assignées aux dites cités, respectivement ; et attendu que par un certain acte passé dans la douzième année du règne de Sa Majesté, intitulé : "Acte pour rappeler certains actes mentionnés, pour amender, consolider et réunir en un seul acte toutes les diverses dispositions des statuts maintenant en vigueur pour régler les élections des membres qui représentent le peuple de cette province à l'Assemblée législative," il est entre autres choses statué, qu'aucune personne ne pourra voter à l'élection d'un membre pour représenter une cité ou ville en cette province, à moins que telle personne ne soit propriétaire ou locataire dans les limites de telle cité, ville ou sa banlieue ; et attendu qu'il s'est élevé des doutes et difficultés sur le droit des électeurs résidant dans les banlieues des cités de Québec et de Montréal, et de la ville de Trois-Rivières, de voter à l'élection de membres pour représenter les dites cités et ville, respectivement ; et attendu qu'il est nécessaire de dissiper ces doutes et de prévenir toute difficulté future à cet égard, qu'il soit déclaré et statué, etc."

Et il est par le présent déclaré et statué, que les électeurs qualifiés par la loi, résidant dans les limites des dites cités de Québec, Montréal et de la ville de Trois-Rivières, telles que fixées et établies par la proclamation de sir Alured Clarke, ci-dessus mentionnée, auront seuls, à l'avenir, le droit de voter à l'élection des membres requis pour représenter les dites cités et ville, respectivement, dans l'assemblée législative de cette province, nonobstant toute disposition à ce contraire dans l'acte ci-dessus dernièrement réitéré."

II. Et il est statué, qu'à l'avenir les électeurs qualifiés comme susdit des banlieues des dites cités et ville, respectivement, voteront à toute élection qui aura lieu pour le choix de membres pour représenter, dans l'assemblée législative de cette province, les comtés dans les limites desquels les dites cités et ville sont respectivement situées, savoir : les électeurs de la banlieue de la cité de Québec voteront à l'élection du comté de Québec ; les électeurs de la banlieue de la cité de Montréal voteront à l'élection du comté de Montréal ; et ceux de la banlieue de la ville de Trois-Rivières, à l'élection du comté de Saint-Maurice, ci-dessus peines et pénalités portées par l'acte ci-dessus dernièrement réitéré."

III. Et il est statué que le présent acte sera distribué en la même manière et forme que l'acte ci-dessus dernièrement mentionné."

IV. L'acte d'interprétation s'appliquera au présent acte."

Acte pour faciliter l'entière libération et purger des hypothèques, droits réels et servitudes sur les immeubles dans le Bas-Canada. (M. SCOTTE.)
Attendu qu'il est dans l'intérêt général que les acquéreurs de biens immeubles puissent acheter avec solidité, et se libérer valablement, et qu'il y ait un moyen de purger les biens immeubles de toutes hypothèques, droits réels et servitudes, il est statué,

Que le décret forcé ou la vente judiciaire suivant la loi du pays des biens immeubles aura l'effet de purger et d'extirper tous les hypothèques, droits réels et servitudes qui pourraient affecter les immeubles saisis et vendus, même le douaire non ouvert, les substitutions, les droits des femmes sous puissance de mari, et des enfants mineurs relativement à tous douaires ou autres droits et hypothèques, nonobstant toutes lois ou usages contraires."

II. Que les acquéreurs d'immeubles à titre volontaire, en obtenant suivant la loi du pays des lettres de ratification ou sentence de confirmation de leurs titres, si aucune opposition est produite, et dans le cas où des oppositions pour conserver hypothèques ou autres droits réels sur les dits immeubles, seront produites en temps utile, en déposant et consignait es mains du greffier du tribunal le prix de leur acquisition, obtiendront l'entière libération, la purge et l'extinction de toutes hypothèques, droits réels et servitudes qui pouvaient affecter les dits immeubles, même le douaire non ouvert, les substitutions, les droits des femmes sous puissance de mari et des enfants mineurs, relativement à tous douaires ou autres droits et hypothèques, nonobstant la huitième clause de l'acte passé dans la 9e année du règne de Sa Majesté George 4, chapitre 20, et toutes lois ou usages contraires."

III. Que les oppositions faites en temps utile et déterminé par la loi, dans les demandes pour confirmation et ratification de titres, et sur les deniers rapportés et prélevés de la vente des immeubles saisis réellement, donneront aux femmes, aux tuteurs, aux interdits, aux substitués, aux parents et amis de ces personnes, qui seront reçus à faire opposition, les mêmes droits et avantages, pour être colloqués et payés sur les deniers consignés, que si des inscriptions eussent été prises aux bureaux d'enregistrement, le jour du contrat de mariage ou le jour de l'entrée en gestion du tuteur, sans préjudice au recours et aux poursuites qui pourraient avoir lieu contre les maris et les tuteurs pour tels droits et hypothèques, suivant qu'il est permis par la loi."

IV. Que dans le but de donner une publicité plus grande aux ventes judiciaires et aux demandes pour confirmation et ratification de titres, les avis et publications actuellement requises par la loi, seront faites et publiées par deux avertissements dans les quatre mois prescrits, dans la *Gazette Officielle (Canada Gazette)*, et par deux avertissements dans deux papiers publics du district, indiqués par la partie demanderesse, durant les quatre mois susdits."

LES RECETTES DE JENNY LIND.—On a souvent demandé quelle somme Jenny Lind pouvait avoir recueilli en Amérique, et, pour notre part, nous avons toujours pensé que les bénéfices nets du Rossignol Suédois devaient avoir atteint pour le moins un million et demi de francs. Un correspondant du *Musical World* de notre ville se charge de confirmer cette opinion. Il a vu tout dernièrement le relevé des comptes de l'entreprise de P. T. Barnum, et c'est, dit-il, un merveilleux document qui devrait être publié pour l'édification du public en général et des chanteurs en particulier. De ce relevé il ressort ce fait, c'est que, tous frais payés, Mlle Jenny Lind a reçu pour sa part \$302,000, et que son entrepreneur en a gardé \$308,000. Un pareil produit net fait supposer que les recettes brutes dépassent un million de dollars."

Compagnie du chemin de Fer de Québec à Richmond.

UNE ASSEMBLÉE des Directeurs de cette Compagnie, tenue à son bureau en la cité de Québec, le MARDI, 18 mai 1852, il a été résolu à l'unanimité : Qu'il soit maintenant fait un appel de SEPT VERSEMENTS MENSUELS de £1 sur chacune des actions de la compagnie, et les actionnaires sont par le présent requis d'effectuer les dits versements entre les mains du trésorier, au bureau de la compagnie en la cité de Québec, ou entre celles des collecteurs autorisés, aux jours et dates ci-après indiqués, savoir :

1er versement de £1 par action le vendredi, 11 juin 1852, do de £1 do le vendredi, 13 août do do de £1 do le mardi, 14 septembre do do de £1 do le vendredi, 13 octobre do do de £1 do le mercredi, 17 novembre do do de £1 do le samedi, 18 décembre do

Par ordre, W. RHODES, Président.

E. P. MACKIE, Secrétaire.

81.



Concours d'Agriculture.

LA Société d'Agriculture du comté de Dorchester No. 2, aura deux Expositions, l'une, JEUDI, le 30 SEPTEMBRE prochain, à St. Isidore, près de la demeure de M. Ant. Nadeau, pour les Chevaux, Bestiaux, etc., et l'autre, au Village d'Etchemin, JEUDI, le 17 février prochain, à NEUF heures A. M., pour les grains, légumes, étoffes, etc., auxquelles elle décernera les prix suivants :

Pour Chevaux, 6 prix formant, £6 0 0
" Bêtes à cornes, 9 ditto, 9 0 0
" Moutons, 6 ditto, 6 0 0
" Cochons, 2 ditto, 2 0 0
" Dindes, 3 ditto, 3 0 0
" Foin, 4 ditto, 4 0 0
" Engrais artificiel, 3 ditto, 3 0 0
" Grains et racines, 2 ditto, 2 0 0
" Manufacture domestique, 24 prix, formant, 17 5 0
" Expériences sur l'engrais, 3 ditto, 17 5 0

Les instruments aratoires introduits, inventés ou améliorés recevront des prix proportionnés à leur mérite.

Il sera accordé des gratifications pour les objets remarquables. Pour les détails et conditions, voir les programmes.

Par ordre, CHS. BOURGET, Secrétaire.

Pointe-Lévy, 27 août, 1852.

PROGRAMME

de la SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU DISTRICT DE QUÉBEC.

Liste des Prix qui seront distribués à l'Exposition, qui aura lieu sur les hauteurs de la Pointe-Lévy, les 12e et 13e jours d'Octobre 1852.

CHEVAUX.

Etalons de 4 ans et au-dessus. £2 10 0

do 2nd 1 10 0

do 3e 1 0 0

Pour le premier prix, 1 10 0

do 2nd 1 5 0

do 3e 1 0 0

Etalons de 3 ans. 1 10 0

Pour le premier prix, 1 10 0

do 2nd 1 5 0

do 3e 1 0 0

Etalons d'un an. 1 10 0

Pour le premier prix, 1 10 0

do 2nd 1 5 0

do 3e 1 0 0

Juments poulinières et propres à l'Agriculture. 2 10 0

Pour la première, 1 10 0

do 2nd 1 5 0

do 3e 1 0 0

Pouliches de 3 ans. 1 10 0

Pour la première, 1 10 0

do 2nd 1 5 0

do 3e 1 0 0

Pouliches de 2 ans. 1 10 0

Pour la première, 1 10 0

do 2nd 1 5 0

do 3e 1 0 0

Pouliches d'un an. 1 10 0

Pour la première, 1 10 0

do 2nd 1 5 0

do 3e 1 0 0

Poulets ou pouliches de l'année. 1 0 0

Pour le premier, 1 0 0

do 2nd 10 0

Paires de chevaux de charrette. 2 0 0

Pour la première paire, 1 10 0

do 2nd 1 5 0

do 3e 1 0 0

BESTIAUX.

Taureaux de 3 ans à 4 ans. 2 0 0

do 2nd 1 10 0

do 3e 1 5 0

do 4e 1 0 0

Taureaux de 2 à 3 ans. 1 10 0

Pour le premier prix, 1 10 0

do 2nd 1 5 0

do 3e 1 0 0

do 4e 0 15 0

Taureaux d'un an à 2 ans. 0 15 0

Pour le premier prix, 0 15 0

do 2nd 0 10 0

do 3e 0 15 0

do 4e 0 15 0

Taureaux de l'année. 0 15 0

Pour le premier prix, 0 15 0

do 2nd 0 10 0

do 3e 0 15 0

do 4e 0 15 0

Vaches laitières. 2 10 0

Pour la meilleure, 2 10 0

do 1ère ensuite 2 0 0

do 2nd 1 10 0

do 3e 1 5 0

do 4e 1 0 0

do 5e 0 15 0

Génisse de deux ans. 1 10 0

Pour la première, 1 10 0

do 2nd 1 5 0

do 3e 1 0 0

do 4e 0 15 0

Génisse d'un an. 1 10 0

Pour la première, 1 10 0

do 2nd 1 5 0

do 3e 1 0 0

do 4e 0 15 0

Génisses de l'année. 0 15 0

Pour la première, 0 15 0

do 2nd 0 10 0

do 3e 0 15 0

do 4e 0 15 0

Bœufs de 3 ans et au-dessus. 2 10 0

Pour la première paire, 2 10 0

do 2nd 2 0 0

do 3e 1 10 0

do 4e 1 0 0

MOUTONS.

Bœufs au-dessus de 2 ans. 2 0 0

Pour le premier prix, 2 0 0

do 2nd 1 15 0

do 3e 1 10 0

do 4e 1 5 0

Bœufs d'un an. 2 0 0

Pour le premier prix, 2 0 0

do 2nd 1 15 0

do 3e 1 10 0

do 4e 1 5 0

Bœufs de l'année. 1 10 0

Pour le premier prix, 1 10 0

do 2nd 1 5 0

do 3e 1 0 0

do 4e 1 0 0

Brebis au-dessus de 2 ans. 2 0 0

do 1ère 1 15 0

do 2nd 1 10 0

do 3e 1 5 0

do 4e 1 5 0

Brebis d'un an. 2 0 0

do 1ère 1 15 0

do 2nd 1 10 0

do 3e 1 5 0

do 4e 1 5 0

Jeunes brebis de l'année. 1 10 0

do 1ère 1 10 0

do 2nd 1 5 0

do 3e 1 0 0

COCHONS.

Verrats au-dessus de 12 mois. 2 0 0

Pour le premier prix, 2 0 0

do 2nd 1 10 0

Verrats au-dessus d'un an. 1 15 0

Pour le premier prix, 1 10 0

do 2nd 1 10 0

do 3e 1 5 0

Truies nourricières au-dessus d'un an. 2 0 0

Pour la première, 2 0 0

do 2nd 1 15 0

do 3e 1 10 0

Truies au-dessus de 12 mois. 1 15 0

Pour la première, 1 10 0

do 2nd 1 10 0

do 3e 1 5 0

do 4e 1 0 0

VOLAILES.

Oies. 1 0 0

Pour les 2 plus beaux couples, 1 0 0

Pour les 2nd 0 15 0

do 3e 0 10 0

Canards. 0 15 0

Pour les 2 plus beaux couples, 0 10 0

do ensuite 0 10 0

Dindes. 1 5 0

Pour les 2 plus beaux couples, 1 0 0

do ensuite 1 0 0

Poules. 1 0 0

Pour les 6 plus belles, 1 0 0

do ensuite 0 15 0

do 3e 0 10 0

PRODUIT DE LA LAITERIE.

Fromage fait par l'exposant. Quantité pas moindre que 10 lbs. 1 10 0

Pour le 1er prix, 1 10 0

do 2nd 1 5 0

do 3e 1 0 0

do 4e 0 15 0

Beurre fait par le concurrent. Quantité pas moindre que 20 lbs. (à être renversée.) 2 0 0

Pour le premier prix, 2 0 0

do 2nd 1 15 0

do 3e 1 10 0

do 4e 1 5 0

do 5e 1 0 0

do 6e 0 15 0

do 7e 0 10 0

SUCRE D'EAU D'ÉRABLE CONFECTIONNÉ PAR LE CONCURRENT. 1 5 0

Pour le premier prix, 1 5 0

do 2nd 1 0 0

do 3e 0 15 0

do 4e 0 10 0

SAVON FAIT PAR L'EXPOSANT. 1 0 0

Pour le premier prix, 1 0 0

do 2nd 0 15 0

do 3e 0 10 0

INSTRUMENTS ARAIRES.

Charrues sans roues. 2 0 0

Pour la première, 2 0 0

do 2nd 1 10 0

do 3e 1 5 0

Charrues avec roues. 2 0 0

Pour la première, 2 0 0

do 2nd 1 10 0

do 3e 1 5 0

Charrues à renchasser. 1 0 0

Pour la première, 1 0 0

do 2nd 0 10 0

do 3e 0 10 0

Herses avec dents de fer. 1 0 0

Pour la première, 1 0 0

do 2nd 0 15 0

do 3e 0 10 0

Cribles améliorés construits par les concurrents ou sous leurs ordres. 2 0 0

Pour le premier prix, 2 0 0

do 2nd 1 10 0

do 3e 1 5 0

do 4e 1 0 0

Moulins à batre améliorés faits par les exposants. 3 0 0

Pour le premier prix, 3 0 0

do 2nd 2 0 0

do 3e 1 10 0

Pour le meilleur instrument d'agriculture nouveau ou perfectionné, produit par l'inventeur ou le fabricant dans le district, le montant des prix laissé à la décision du comité, de £10 à £1

GRAINS.

Blé de la Mer Noire. 2 0 0

Quantité pas moindre que 2 minots, pour le meilleur et le plus pesant, d'une semence de 2 minots. 2 0 0

Pour le 1er ensuite 1 10 0

do 2nd 1 5 0

do 3e 1 0 0

Autre blé, même quantité que le précédent. 2 0 0

Pour le plus beau et le plus pesant, 2 0 0

Pour le 1er ensuite 1 10 0

do 2nd 1 5 0

do 3e 1 0 0

Pour le meilleur minot de blé provenant de la plus grande quantité dans un arpent de terre, cultivé l'année précédente pour des légumes, ou préparé par une jachère ou par plusieurs labourages et hersages, afin de détruire les mauvaises herbes et ameublir le terrain, les concurrents devant le prouver aux juges par certificats. 2 10 0

Pour le second 2 0 0

Pour le troisième 1 10 0

Pour le quatrième 1 0 0

Orge. 1 10 0

Pour le meilleur minot d'orge provenant d'une semence d'au moins un minot, sous les mêmes conditions exigées pour le blé. 1 15 0

Pour le second 1 5 0

Pour le troisième 1 0 0

Seigle. 1 10 0

Quantité pas moindre que 2 minots, pour le meilleur et le plus pesant, 1 10 0

Pour le 1er ensuite 1 5 0

do 2nd 1 0 0

do 3e 0 10 0

Orge. 1 10 0

Quantité pas moindre